



Mise aux normes electriques

Par **papy**, le **03/03/2012** à **14:43**

Bonjour,

Mon locataire insiste pour que je fasse mettre l'appartement que je lui loue aux nouvelles normes électriques.

L'immeuble doit avoir plus de 20 ans mais l'installation actuelle est conforme à la réglementation en vigueur par rapport à l'année de construction de l'immeuble .

Suis-je dans l'obligation d'accéder à sa demande ?

Merci

Par **edith1034**, le **03/03/2012** à **14:55**

il l'a loué en l'état

demandez lui une attestation d'assurance, s'il vous l'a produit c'est qu'il peut s'assurer et vous êtes déchargé des obligations sauf si c'est dangereux

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **cocotte1003**, le **03/03/2012** à **15:16**

Bonjour, les normes changent tout le temps , votre appartement doit etre aux normes électriques de la derniere norme en vigueur au moment des derniers gros travaux électriques que vous avez fait faire. Si demain vus faites poser une prise, elle doit etre aux normes en vigueur actuelle sas plus pour le reste. A moins bien-sur que votre installation préente des dangers, cordialement